

Bulletin de liaison

EDITO

Chers adhérents

Voici votre nouveau bulletin chargé de nombreuses informations et articles en lien avec la surdité.

De mon côté, j'ai deux informations à vous donner : la première concerne la CNSA (Caisse Nationale Solidarité Autonomie) qui a mis une enquête en ligne pour participer à l'amélioration de la qualité de service des MDA/MDPH. Je vous invite donc à répondre à cette enquête à l'adresse : mamdph-monavis.fr. Le questionnaire anonyme ne prend que quelques minutes. Les personnes en situation de handicap ou leurs proches peuvent y répondre. Vos réponses permettront à votre MDA/MDPH d'améliorer la qualité de son service. Votre avis compte !

La deuxième concerne une évolution dans la loi relative à la PCH (prestation de compensation de Handicap) par le décret du 19 avril 2022, n° 2022-570 complétant et améliorant l'accès à l'aide humaine et son périmètre pour les personnes en situation de handicap. Cela concerne surtout le handicap psychique et cognitif qui seront mieux pris en compte et particulièrement les incapacités qui pourront justifier l'octroi de la PCH Aide humaine. Ce décret entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

Ce décret prévoit aussi la création d'un nouveau domaine d'aides humaines, le soutien à l'autonomie représentant 3h par jour créé surtout pour les troubles cognitifs, cette aide est cumulable avec les temps attribués pour les actes essentiels de l'existence. Autrement dit, toutes les personnes qui perçoivent la PCH aide humaine, (pour nous cela concerne le forfait surdité) seront concernées par ce complément de PCH. Pour les personnes percevant déjà le forfait surdité, pas de nouveau dossier à faire, l'aide sera attribuée automatiquement. Ceci m'a été confirmé le 17 novembre par le Directeur de la MDA. Dès janvier, la MDA recevra les dossiers relatifs à cette demande mais elle n'a pas encore les outils pour pouvoir faire les évaluations nécessaires à l'attribution des droits. Cela reste donc encore très évasif, mais les droits seront accordés avec effet rétroactif à la date de la demande.

Enfin ce décret prévoit la création d'un nouveau forfait d'aide humaine destiné spécifiquement aux personnes sourdaveugles avec 3 niveaux d'accompagnement de 30, 50 et 80 heures par mois. Ces trois niveaux d'accompagnement sont déterminés à partir de critères médicaux d'évaluation.

N'hésitez pas à consulter le décret et à faire votre demande à partir de janvier si vous ou un proche semblez être concerné par la nouvelle réglementation de la PCH Aide Humaine.

Il me reste à vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et en espérant vous retrouver nombreux pour notre prochaine Assemblée Générale du 22 janvier 2023

Nelly SEBTI - Présidente

LES SOUS-TITRES A LA TÉLÉVISION

Pour bon nombre d'entre nous, une compréhension correcte des programmes télévisés passe par un sous-titrage efficace. Bien qu'il se soit développé au cours des années, les résultats tant qualitatifs que quantitatifs restent en deçà des attentes.

Pour mieux appréhender ce sujet, nous allons évoquer la réglementation et sa mise en pratique, les techniques du sous-titrage, les causes possibles de cet état de fait en ajoutant quelques témoignages d'adhérents.

Réglementation sur le sous-titrage Sourd Malentendant (SME)

La réglementation découle de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle prévoit que les chaînes dont l'audience moyenne annuelle dépasse 2,5 % de l'audience totale des services de télévision doivent rendre la totalité de leurs programmes accessibles aux personnes sourdes et malentendantes à l'exception des messages publicitaires. Pour les chaînes dont l'audience est inférieure à 2,5%, une convention fixe les proportions de programmes accessibles.

Principes techniques

Le sous-titrage à la télévision est une pratique utilisée depuis plusieurs décennies. Il existe une différence entre la traduction d'émissions ou de films en version originale et l'affichage destiné aux personnes sourdes et malentendantes. Les sous-titres SME sont la retranscription écrite des commentaires et dialogues énoncés lors d'un programme de télévision auxquels on ajoute des informations complémentaires, comme le contexte, les effets sonores, la musique.

Une charte relative à la qualité du sous-titrage SME a été signée en 2011 par le CSA (Conseil Surveillance de l'Audiovisuel), les chaînes TV les laboratoires et les associations. Elle définit seize règles à appliquer, en voici le résumé :

- Le sens des phrases et la langue française doivent être respectés.
- Les sous-titres doivent être limités à 2 lignes (programmes en différé) et 3 lignes (direct) afin d'utiliser la lecture labiale et de voir les éléments importants de l'image.
- les sous-titres SME doivent respecter une limite de caractères par seconde pour une lecture confortable permettant de suivre le déroulement de l'émission ou du film.
- Les sous-titres doivent se situer au plus près de la source sonore, affichés sur un bandeau noir translucide, selon le code couleur défini :
 - Blanc, lorsqu'un personnage parle à l'écran
 - Jaune, lorsqu'un personnage parle hors-champ
 - Rouge, pour les indications de bruit
 - Magenta, pour les indications musicales
 - Cyan, pour les réflexions intérieures ou les commentaires en voix off
 - Vert, pour les retranscriptions de langues étrangères
- Les phrases doivent être découpées de façon logique si elles s'étalent sur plusieurs sous-titres afin d'être faciles à suivre et à comprendre.
- Pour les programmes en direct, le discours et les sous-titres sont décalés ; toutefois, l'écart entre une phrase et son sous-titre doit être inférieur à dix secondes. La distinction des différents intervenants est faite en indiquant leur nom au début de leur prise de parole.

Création des sous-titres

La création et la diffusion des sous-titres font appel à de multiples procédés techniques normalisés. Ils peuvent être produits à l'avance ou créés en temps réel lors d'une émission en direct.

- ➔ Pour un programme de stock pré-enregistré (films, documentaires...) ils sont réalisés par un sous-titreur. Une émission de 90 minutes peut nécessiter une semaine de travail.
- ➔ La création de sous-titres en temps réel (événement sportif, journal télévisé, débat) nécessite rapidité, précision et expertise. Ce sous-titrage peut être réalisé par :
 - un « sous-titreur vocal », appelé « perroquet » qui utilise un logiciel à reconnaissance vocale. Le sous-titreur répète ce qu'il entend et le logiciel compose automatiquement les sous-titres. L'opérateur ou un correcteur intervient en même temps sur le texte écrit pour corriger fautes d'orthographe et contresens éventuels. Une bonne élocution est indispensable, ainsi que beaucoup de réactivité. Pour obtenir un résultat de qualité, un travail de préparation sur le vocabulaire peut être nécessaire.
 - un vélotypiste qui utilise un clavier de saisie rapide et orthographique permettant d'écrire à la vitesse de la parole, selon les principes d'une écriture syllabique. Cette technique est utilisée lors de la retransmission télévisée des questions posées au Gouvernement à l'Assemblée nationale ou au Sénat.
 - La sténotypie assistée par ordinateur ou la dactylographie ne semblent pas (ou plus) très utilisés.

Le sous-titrage SME en pratique

Désormais, la plupart des grandes chaînes atteignent l'objectif visé par la loi de 2005 et celles qui représentent moins de 2,5 % de l'audience totale moyenne annuelle sous-titrent entre 20 et 60 % de leurs émissions. Mais la qualité est loin d'être toujours au rendez-vous et les sourds et malentendants s'en plaignent à juste titre, constatant régulièrement le non-respect de la charte par différentes chaînes :

- absence de sous-titrage particulièrement dans les « directs » mais également pour certaines émissions ou films diffusés en replay,
- qualité déplorable de certains sous-titres surtout lors des émissions en direct (décalage avec l'image, non sens, fautes d'orthographe ou grammaticales, affichage trop rapide rendant la lecture impossible, etc.)
- le comble est la chaîne parlementaire LCP, très déficiente en sous-titrage alors que c'est le Parlement qui l'a imposé dans la loi handicap !

Et pourtant, comme nous l'avons tous constaté lors de la pandémie, pour les discours de notre président, une bonne qualité de sous-titre est réalisable. Alors, pourquoi un tel résultat ? Les causes en sont diverses :

- La loi de 2005 n'est pas assez contraignante par rapport aux besoins réels (pas d'obligation de sous-titre à 100% pour les chaînes ayant une audience inférieure à 2,5% du global)
- la priorité donnée par les chaînes est la quantité au meilleur coût, au détriment de la qualité :
 - cette volonté de réduction des coûts génère par exemple l'abandon de la phase de relecture indispensable pour améliorer la qualité des programmes diffusés en différé,

- l'utilisation de la reconnaissance vocale par manque de temps entre le moment de réception du programme à sous-titrer et leur diffusion, la reconnaissance vocale coûtant moins cher que les professionnels du sous-titrage.

Les sous-titres(se)s se sentant visés par ces critiques, font valoir qu'ils sont « consciencieux et compétents » mais dépendants des prestataires qui les rétribuent (laboratoires, chaînes TV et distributeurs). Ce sont ces derniers qui diffusent ou pas, correctement ou pas les sous-titres, privilégiant la vitesse à la qualité au moindre coût. La balle est dans le camp des diffuseurs.

La loi confie à l'Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique ARCOM (anciennement CSA) le soin de veiller à l'accessibilité des programmes télévisés aux personnes présentant une déficience auditive ou visuelle ainsi qu'à la représentation du handicap à l'antenne. Elle doit « s'assurer notamment du renforcement continu et progressif, quantitatif et qualitatif, de l'accessibilité ». Un rapport établi régulièrement fait état des résultats et actions à mener, il est transmis aux entités concernées dont le CNC PH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées).

L'évaluation des sous-titres par les usagers ?

Personne n'est mieux placée que nous pour évaluer la qualité de cette accessibilité, même si nous avons peu de moyens. L'application Avamétrie, maintenant supprimée permettait aux utilisateurs de témoigner, ses données avaient servi de base à une étude avec le CSA en 2017.

Une application, Common TV, (<https://commontv.fr/>) récemment lancée par l'association Unanimes (Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants et des Sourds) permet à chaque téléspectateur d'évaluer la qualité de l'accessibilité du programme regardé. C'est une application gratuite qui liste les programmes en direct ou en replay tout en mentionnant déjà ceux qui ne sont pas sous-titrés. On sélectionne le programme regardé, l'objectif est de dire si tout va bien mais aussi d'identifier les points d'amélioration et les problèmes techniques. Selon Unanimes, « grâce à ces collectes de données, les parties prenantes de la chaîne de l'accessibilité (ARCOM, chaînes TV, opérateurs de téléphone, etc. partenaires de Common TV) disposeront d'éléments pour identifier les points d'amélioration, les problèmes techniques et être alertées en cas de dysfonctionnement majeur ». Il peut être intéressant de la tester et de remonter nos avis.

En conclusion, nous ne pouvons qu'espérer que ces constats de non-qualité ne restent pas à l'état de rapport annuel car « une accessibilité en plus grande quantité n'a pas de sens si elle n'est pas de qualité ».

Article proposé par Isabelle

(sources : CSA / Surdifrance / Unanimes / Audiologie Demain / Wikipédia..)

Témoignages d'adhérents sur le sous-titrage à la télévision

Le sous-titrage ? Je n'ai pas changé d'avis. C'est la honte ! Il s'est encore beaucoup dégradé et ça me met en colère. Il était plus performant il y a quelques années. Il y a donc une très grosse négligence quelque part et c'est grave. On en parle depuis pourtant longtemps maintenant, avec les nouvelles améliorations technologiques, ça devrait être instantané.

Je n'ai pas peur de dire qu'il y a une espèce de fainéantise dans le secteur responsable de cette mise en place. J'ai connu des décalages minimes entre le son et l'écriture qui ne causaient aucun désagrément particulier. Progressivement il s'est décalé de 30 secondes et plus. Le comble, il arrive parfois d'avoir un sous-titrage qui ne correspond plus du tout au sujet

présenté. Actuellement j'utilise un casque audio pour m'aider un peu avec une lecture labiale très développée. Résultat : je ne sais plus où je suis, j'ai un mal de tête violent qui se réveille et je dois éteindre mon poste et me mettre au repos.

Je dis que c'est inconcevable alors que c'est un secteur qui a bien fonctionné il y a quelques années, même si toutes les chaînes de l'époque ne sous-titraient pas leurs émissions. Depuis, il y a beaucoup plus de chaînes sous-titrées, mais alors quelle salade !! En ce 21^è siècle, avec l'évolution régulière de la technologie, c'est inacceptable !

Nous sommes nombreux à utiliser le sous-titrage pas forcément que les malentendants. J'ai eu l'occasion de discuter avec des entendants ayant une très légère déficience, ils utilisent le sous-titrage pour des raisons de commodités (environnement, enfants couchés, malades). Ils font les mêmes observations.

Enfin, pourquoi les chaînes régionales et plus particulièrement les infos, ne sont jamais sous-titrées ? Trop cher ? Alors qu'on nous distribue des milliards pour des acquis momentanés, pourquoi ne pas prévoir un budget pour un meilleur fonctionnement du sous-titrage ?

Le sourd ou malentendant n'a pas à être « parqué » dans un circuit restreint. Il a le droit, comme une personne NORMALE de profiter de l'information, de l'actualité et même de la publicité proposée. Imaginons que tout fonctionne à merveille... Quel changement et quel plaisir !

YLB AURAY

Sous titres à la télévision.

Depuis ma rencontre avec Oreille et Vie en 2003, j'ai pris connaissance de ce moyen d'accessibilité j'ai pu m'informer et depuis lors je suis les programmes avec plaisir en complément de mes prothèses auditives.

Peu à peu davantage de chaînes et de programmes ont été sous titrés : films, reportages, débats, informations. La qualité de la transcription est très variable. Les films et les reportages préenregistrés satisfont davantage que les émissions en direct, débats et informations. Pour ces dernières, la lecture est parfois très rapide, les phrases restent suspendues. La visibilité dépend de la couleur du bandeau écrit et des autres sous titres préexistants pour l'émission. Il faut dire que le débit de la parole s'accélère beaucoup et que l'on a du mal à suivre.

J'active le programme des sous titres en permanence. (dans 6 MM numéro 47, une fiche explique comment les activer). Je choisis mes programmes en fonction du logo de l'oreille barrée figurant sur les magazines.

Lors des forums à Vannes nous informons nos interlocuteurs de cette accessibilité complémentaire. Quelques personnes ne connaissent pas, certains signalent que la lecture est trop rapide, d'autres apprécient. En cas d'absence d'appareillage c'est une aide certaine.

Pour quelques personnes de l'entourage gênées par la présence des lignes supplémentaires sur l'écran, il faut parfois expliquer l'intérêt de cette application pour le déficient auditif.

Beaucoup reste à réaliser sur la qualité de la traduction écrite mais les chaînes les plus regardées y adhèrent. Il faut continuer à améliorer la qualité de ce service avec les progrès de la technologie. Cela dépend du budget des chaînes et de la volonté d'offrir un service de qualité.

A nous aussi de faire porter notre voix.

Violette (Vannes)

ACTUALITÉS DE L'AUDITION

100 % Santé Audition

La Fondation pour l'audition et les associations de sourds et malentendants demandent une extension du 100 % Santé aux appareils de classe II

« La réforme du 100 % santé peut encore aller plus loin ». Lors de la soirée annuelle de la Fondation pour l'audition, son Directeur général, Denis Le Squer, a annoncé son souhait, aux côtés des associations, Bucodes Surdifrance, Unapeda et Unanimes, d'« une extension du 100 % santé sans reste à charge pour les enfants appareillés et pour les adultes concernés par une surdité sévère, profonde ou complexe ». « Ça va être un chantier très important mais nous ne lâcherons pas avec les associations, a-t-il insisté. Nous souhaitons avec l'ensemble des partenaires mener des discussions car ce dossier aujourd'hui n'est pas acceptable, nous ne sommes pas dans une égalité de traitement ».

Les associations dénoncent l'exclusion d'une partie des sourds et malentendants du 100 % Santé et militent en faveur d'un remboursement des appareils de classe II aligné au minimum sur celui des appareils de classe I. En effet, de nombreux experts estiment que certains patients devraient bénéficier d'une technicité supérieure et se retrouvent pénalisés par la réforme. Ces patients doivent choisir entre un appareil intégralement remboursé mais non adapté ou s'acquitter d'un reste à charge important pour se procurer la seule catégorie d'appareils qui leur apportera un réel bénéfice.

2 millions d'enfants et d'adultes concernés

Dans un communiqué commun paru le 22 mars 2021 Le Bucodes SurdiFrance et Unanimes avaient déjà alerté les pouvoirs publics de l'exclusion des enfants et des personnes souffrant d'une surdité sévère ou profonde de cette réforme. Selon les deux fédérations, proposer un remboursement des appareils de classe II pour ces patients est « indispensable. « Les appareils de classe II permettent d'accéder à des programmes essentiels pour améliorer l'écoute » et offrir la possibilité de mener une vie professionnelle ou scolaire convenable. Nous souhaitons garantir à chacun la possibilité d'acquérir un appareillage répondant à ses besoins, notamment en termes de communication et d'accessibilité, sans reste à charge conséquent », soulignaient-elles.

Pour Yann Griset, président du Bucodes Surdifrance, cette mesure souhaitée par les associations et soutenue par la Fondation pour l'audition viendrait finalement parfaire l'exhaustivité du 100 % Santé, dont l'ambition est de permettre l'accès à l'appareillage au plus grand nombre. « Grâce à cette réforme, le taux d'équipement a nettement progressé et a permis notamment à une grande majorité de personnes souffrant de presbycusie de se procurer des aides auditives sans reste à charge, commente-t-il. C'est une première étape réussie mais il faut aller plus loin aujourd'hui et étendre le dispositif à tous ceux qui en sont encore exclus, les enfants et les adultes atteints de surdités sévères, profondes, complexes. Ce public, dont le handicap a un retentissement important au quotidien, ne peut actuellement pas faire autrement que de s'acquitter d'un important reste à charge pour accéder à des technologies ou fonctionnalités essentielles pour une réhabilitation optimale. » Cette mesure concernerait 2 millions d'enfants et adultes, selon les projections des associations. « C'est peu finalement quand on sait qu'une politique de prévention et de prise en charge de la déficience auditive permet un retour sur investissement de 37 \$ pour 1 \$ investi dans les pays à revenus élevés », estime Yann Griset. (source : Audiologie Demain octobre 2022)

L'ÉQUIPE ACCESSIBILITÉ DU FIL

Retour d'expérience de Cécile, responsable de l'équipe accessibilité au Festival Interceltique de Lorient

Après plusieurs années en tant que bénévole référente de l'équipe accessibilité, et suite à 2 années difficiles (2020 pas d'équipe accessibilité et 2021 pas de participation Oreille-et-Vie), j'ai beaucoup hésité à m'investir en 2022. En effet, face à l'investissement personnel que cela nécessite et en raison de la déception et de l'incompréhension de l'an dernier, j'hésitais à m'investir de nouveau. J'ai tout d'abord refusé, mais au printemps dernier, malgré mon refus, la nouvelle salariée dédiée m'a contactée pour me demander informations et renseignements.



Voyant qu'elle avait la volonté de s'investir, j'ai finalement accepté de renouveler ma présence comme bénévole référente de l'équipe Accessibilité, l'association a donc été de nouveau représentée. Malheureusement cette personne a quitté son poste courant juin, obligeant les administrateurs dédiés du festival à recruter en urgence une autre professionnelle qui a repris l'organisation comme elle a pu. Il a fallu de part et d'autre s'adapter, résoudre les aléas au mieux car le temps manquait. Ceci a demandé beaucoup d'énergie dès le début, afin que chacun prenne ses repères au niveau du stand, du planning et des missions.

Nous étions 22 bénévoles, dont 6 étaient membres de l'association Oreille et Vie, soit $\frac{1}{4}$ de l'effectif ; 18 étaient sensibilisés au monde du handicap pour le vivre au quotidien ou dans le milieu professionnel et 4 étaient sur le mode de la découverte mais ont pleinement été réceptifs à nos besoins et à ceux des festivaliers. J'ai réalisé le planning pour tous(tes) en partant des souhaits de chacun/une et en tentant de satisfaire tout le monde.

Le jeudi 4 août veille du début du festival, les 22 bénévoles ainsi que ceux de l'équipe Prévention ont été conviés à une réunion de sensibilisation aux principaux types de handicap, puis à la mission de bénévole au sein de l'équipe Accessibilité.

Résumé de notre présence au FIL

- Nous sommes physiquement présents toute la semaine à l'Amphi (ex Espace Marine), au Grand théâtre et au stand Accessibilité Place des Celtes.

- Les festivaliers peuvent venir emprunter sous caution des récepteurs HF avec ou sans collier ou casque et des gilets vibrants.

Ce sont des gilets accrochés comme un sac à dos, ils permettent de sentir des vibrations, correspondant aux guitares basses ou batteries. Ils sont utiles aux personnes en situation de surdité totale sans appareil de correction auditive et sensibles au ressenti des vibrations lors d'écoute musicale (baffles - vibrations par le sol).

- A l'aide des différents dépliants du festival, nous renseignons les festivaliers sur les moyens d'accessibilité par site.

- Au stand Place des Celtes, nous intervenons en lien avec le stand Prévention. Nos deux équipes proposent des protections auditives, des casques pour enfants, des fauteuils roulants et des rampes d'accès tout en gardant la spécificité liée à leurs missions propres. Nous sommes présents de 10h à 22h, l'équipe prévention arrive à 20h et reste jusqu'à 2h. Pendant

les 2h en commun, nous pouvons passer le relais, donner les informations sur les prêts et les retours, faire l'état de caisse pour que chacun soit d'accord, « papoter ».

- Le stand a accueilli Happy siklett le premier week-end du festival. Ce sont des bénévoles qui pédalent et dirigent des triporteurs. Ils pédalent pour nous afin de faciliter les déplacements des Personnes à Mobilité Réduite. et les emmènent d'un point A à un point B dans la ville de Lorient.

- Tous les bénévoles pouvaient informer le festival de leur compétence en Langue des Signes Françaises (même simplement quelques notions) et porter le badge « mains signantes » afin d'accueillir les festivaliers sourds signants.

- Dans le cadre de ma mission de référente de l'équipe, j'étais invitée à participer aux réunions quotidiennes animées par le directeur du FIL, Jean-Philippe Mauras avec les autres référents, administrateurs et salariés.

Les points positifs à noter

- L'ambiance dans l'équipe Accessibilité était très bonne. Les bénévoles étaient motivés, intéressés et prenaient des initiatives.

- Un bon accueil pendant ces réunions matinales face à mes sollicitations en lien avec nos besoins et les besoins tous handicaps

- Deux articles dans le « Festicelte », le journal du festival

- Une interview sur la radio « France Bleu Breizh Izel »

- Un partenariat s'est engagé pendant le festival avec Yann Jondot, ancien maire en situation de handicap lui-même, nommé récemment ambassadeur national de l'accessibilité. Il est venu nous voir au stand, a pris contact avec nous les associations de représentants de handicaps et proposé une aide au niveau matériel et locaux. Il est plus concerné par la déficience motrice mais semble s'intéresser aux autres situations de handicap.

- Des référents d'autres équipes (billetterie du Palais des congrès et Cinéfil) sont venus me voir pour que leur expliquer le fonctionnement de certains équipements comme les boucles de compteurs et voir ensemble la signalétique pour le FIL 23.

Ce bel élan, récolte de ce que nous semons depuis 2010, amorcé seulement en 2019, s'est confirmé en 2022. On ne peut que souhaiter qu'il se développe et mûrisse. Je suis invitée par les deux administrateurs à les contacter pendant cette période de mois moins lumineux pour nous rencontrer de nouveau et échanger.

Cécile



ACTIONS POUR L'ACCESSIBILITÉ

Musée de la Résistance de Saint Marcel :

Lors de la visite du musée de la Résistance en Bretagne par un groupe d'adhérents de l'association, le 25 juin 2022, les participants ont pu constater l'absence d'accessibilité pour les malentendants. Les bornes audio étaient équipées de boucles d'induction magnétique mais les essais effectués ont montré que c'était inaudible. La remarque en a été faite aux accueillants et il a été conseillé d'écrire à la communauté de commune de Malestroit, gestionnaire du musée.

Notre présidente, Nelly, a donc envoyé une lettre faisant état des constats et donnant quelques pistes pour remédier aux carences. M. Tristan Leroy, conservateur du musée, a rapidement répondu de façon très favorable et nous a proposé de retourner sur place pour étudier ensemble les aménagements possibles. Un rendez-vous a été pris pour le 9 septembre entre Joël et Jeanne pour Oreille et Vie et M. Leroy. Deux autres salariés du musée étaient présentes.

Dès l'arrivée nous avons eu la surprise de voir, trônant à l'accueil, l'appareil LA90, boucle de guichet utilisable en boucle magnétique ou en écouteur. Nous avons expliqué les deux modes d'utilisation et le fonctionnement. Nous avons indiqué que cet appareil a l'inconvénient d'avoir un micro omnidirectionnel intégré qui capte donc tous les bruits environnants, ce qui perturbe la compréhension de la parole. Le fabricant propose aussi un micro directionnel sur pied, à brancher sur l'appareil. Ce micro a bien été acquis et était branché et le simple positionnement d'un bouton permet d'éliminer le micro omnidirectionnel intégré. Grâce à l'écouteur chacun a pu entendre la différence entre les deux micros. Gageons que maintenant le personnel saura guider les éventuels utilisateurs.

Ensuite nous avons été conviés à tester toutes les bornes audio. Des réglages avaient été faits depuis notre passage. Toutes les bornes ont donné satisfaction quant à la qualité du son. Mais certaines bornes étant assez proches, le discours écouté risque d'être un peu perturbé par le discours émis par une borne voisine. En cherchant une solution nous avons découvert que l'installation, faite par une société, ne respecte pas la règle d'installation des BIM : leur plan doit être horizontal afin que les bobines à induction de nos appareils soient perpendiculaires à ce plan. Or pour la majorité des bornes les BIM sont dans un plan vertical. Cela a obligé à augmenter l'intensité d'où les perturbations.

L'équipe du musée a fait un bon travail mais, comme cela se produit souvent, elle a fait confiance à une entreprise qui en fait n'a pas toutes les compétences requises. Une réflexion sera menée pour voir comment modifier... à moindre frais.

Il reste un point laissé en l'état : la vidéo. Elle n'est pas sous-titrée et des raisons financières font que cela ne sera pas réalisé dans un avenir proche. Mais la porte n'est pas fermée.

La question des visites guidées et des audioguides a également été abordée. Il y a un projet d'audioguides : nous avons indiqué qu'il existe des appareils avec réception par induction magnétique à l'écouteur : il faut le demander au prestataire. Concernant les visites guidées, l'acquisition de matériel audio n'est pas envisagé actuellement mais notre visite avec émetteurs et récepteurs n'a pas été oubliée.

Fait à Lorient le 15 septembre 2022 par Jeanne GUIGO et Joël JEGOUX

Le musée de la compagnie des Indes à Port-Louis

L'Association Oreille et Vie, en collaboration avec le musée de la Compagnie des Indes à Port Louis, a organisé une visite test accessible aux sourds et malentendants en utilisant le matériel émetteur-récepteurs de l'association.

Petit point technique en amont avec Mme Lorène DIDERON, chargée des publics au musée, pour expliquer le fonctionnement du dispositif, la différence entre collier et casque, le potentiomètre qui permet d'adapter le volume sonore à sa surdité etc... Cela lui a d'ailleurs permis, ainsi qu'à ses équipes, de tester la qualité sonore avec un casque audio, de mesurer la portée du dispositif et de constater que chacun recevait parfaitement le son même lorsqu'elle tournait le dos à certains participants.

Cette visite a été très appréciée par les adhérents de l'association qui se sont rendus disponibles pour cette expérience de visite accessible du musée, dans d'excellentes conditions.

Oreille et Vie est toujours très active pour sensibiliser sur la déficience auditive et ce travail porte ses fruits car le musée a décidé de compléter son équipement : la billetterie est équipée d'une BIM, mais elle doit également équiper son espace boutique et investir dans un émetteur et des récepteurs pour les visites guidées.

Nelly SEBTI



MUSIQUE POUR TOUS

La pratique musicale pour les personnes en situation de handicap, proposée par une professeure malentendante de naissance

Nous vous proposons de découvrir le parcours atypique de Delphine Decaëns.

Delphine Decaëns est malentendante de naissance et pourtant, c'est toute petite qu'elle développe une véritable passion pour la musique. Vivre le handicap au quotidien lui permet de mettre en place des stratégies de compensation, pour pallier sa perte auditive, et pour réussir à intégrer l'univers musical. Elle devient professeure de piano au Conservatoire de Montargis.

"Personne ne savait que j'étais malentendante, je suis née avec une surdité congénitale bilatérale. J'ai commencé le piano à 6 ans, j'ai été appareillée à l'âge de 14 ans. Je compensais énormément, je ne voulais pas que ça se sache, c'était hyper tabou, et j'étais très malheureuse dans la société et à l'école. La musique était le seul endroit où j'étais bien. Sans appareillage, je comprends tout de travers mais je ressens énormément les vibrations. Comme j'ai l'oreille absolue, ça permet de se réapproprier l'écoute et de développer le langage ensuite. Les métiers de la musique ne m'étaient donc pas destinés et pourtant la musique a été un des vecteurs de mon propre épanouissement"

Sa surdité est une force qui lui permet de comprendre le monde du handicap et de mettre l'accès à la musique à la portée de tous. C'est en adaptant toujours plus son enseignement, pour des enfants et adultes en situation de handicap, qu'elle développe ses compétences. Et c'est tout naturellement que lui vient l'envie de les partager. C'est pendant le confinement qu'elle prend conscience, sur les réseaux sociaux, des besoins de conseils de ses collègues professeurs.

Malgré la loi de 2005, qui garantit à chaque personne porteuse d'un handicap l'accès aux établissements d'enseignement artistique, les élèves en situation de handicap sont encore très minoritaires dans les conservatoires. La première raison est l'appréhension des enseignants.

La naissance de sa formation 'Tous en musique Formation' est en route en 2020. Elle propose aux professeurs de disciplines artistiques d'apprendre les façons d'inclure et d'enseigner aux élèves porteurs de handicaps. Les professeurs peuvent alors proposer un véritable parcours adapté et rendre accessible la musique à tous, sans distinction. Une soixantaine de personnes ont déjà été formées via ses Masterclasses et une dizaine dans le parcours de formation à long terme. Elle propose ses formations en ligne et récemment en présentiel.

Delphine Decaëns a été reconnue formatrice officielle par l'État et a reçu le certificat Qualiopi (il permet le financement des formations) en mars 2022. Nous lui souhaitons une belle réussite dans la poursuite de son parcours porteur d'espoir.

" Il ne faut pas se dire : 'mon enfant est sourd ou aveugle et il ne peut pas faire de musique'. Elle peut jouer un rôle énorme tout d'abord pour l'épanouissement personnel de l'élève, mais aussi lui permettre de communiquer, affiner son oreille et jouer avec les autres. On peut s'adapter. A partir du moment où on est ouvert et bienveillant, que l'on n'est pas dans l'urgence et sans impératif de résultat, l'idée est de mettre en place des parcours adaptés. "

Article proposé par Virginie Pesin

ACTUALITÉS DE L'ASSOCIATION

Randonnée contée le 18 septembre

Par un temps splendide, sous un soleil radieux, nous nous sommes retrouvés à la chapelle Saint-Guillaume, sur la rive ouest de la rivière d'Étel, juste en face de Saint-Cado.

Nous avons été rejoints par un groupe très sympathique de cinq conteurs du Golfe. Pour pique-niquer, nous avons emprunté des bancs dans la chapelle, restée ouverte à cause des journées du patrimoine, bancs que nous avons bien entendu remis en place une fois le pique-nique terminé.



Au préalable, le matériel permettant l'accessibilité (les valises contenant micros, émetteurs, récepteurs colliers et casques) avait été déballé et Jeanne a pu régler les fréquences pour éviter les interférences. Très vite, avant que nous ayons commencé à marcher, les conteurs sont passés à l'action et le charme des histoires dont ils nous régalaient se mêlait à celui des lieux. Nous avons même eu droit, par moments, à un accompagnement à l'accordéon diatonique.

De la randonnée elle-même, je dirai simplement qu'elle fut très agréable, à travers des paysages variés, ponctuée par des haltes dans des endroits ombragés où, chaque fois, une nouvelle histoire nous était contée.



Nous nous sommes séparés ravis et, de l'avis général, prêts à recommencer la prochaine fois. Un immense merci à nos amis conteuses et Conteurs du Golfe !

Quelques photos de la randonnée, le pique-nique et l'écoute !



Participation de l'association à la journée « Les Accessibles »

Journée "LES ACCESSIBLES" organisée par Lorient Agglomération dans le cadre du projet Handicap Innovation Territoire (HIT) le 3 novembre 2022.

L'occasion d'explorer la multitude de sujets que représentent les défis d'une société inclusive. Les conférences étaient accessibles grâce à la BIM et la transcription.



Nelly et Joël sur le stand Oreille-et-Vie

A LIRE OU A VOIR

Livre sur le thème de la surdité :

Les ombres du silence de Myriam Chenard

Editeur : Stéphane Batigne Éditeur / Questembert

Résumé

Fougères, juin 1944.

Blanche, jeune femme sourde rejetée par sa famille, tente d'échapper aux bombes qui tombent sur la petite ville bretonne.

Soixante-six ans plus tard, sa petite-nièce Gwenn, sourde elle aussi, se lance dans une enquête historique pour tenter de percer un secret familial dont la résolution pourrait sauver son propre père, en attente d'une greffe de moelle osseuse.

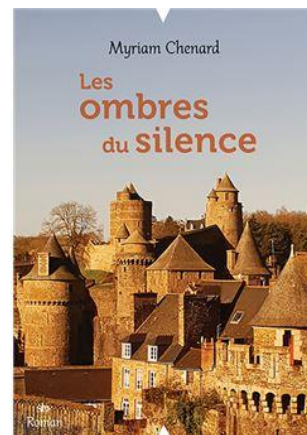
Une quête haletante qui devra dissiper les ombres du silence qui pèse sur la famille depuis trois générations.

Note de l'éditeur :

Il ne s'agit pas d'un roman SUR la surdité, mais d'un roman dont les deux personnages principaux sont sourds, l'un vivant en 1944, l'autre en 2010, dans des contextes forcément très différents. Les thèmes du handicap, de l'exclusion (ou de l'inclusion) et de la solidarité sont bien présents dans le récit, qui met en scène une enquête historique sur fond de secrets de famille. Les deux jeunes femmes sourdes sont, chacune à sa manière, des personnages forts, entreprenants, courageux, libres.

L'autrice, qui est institutrice en Ile-et-Vilaine, a été sensibilisée aux problématiques liées à la surdité par la présence dans sa classe d'un enfant malentendant et elle a été amenée à s'informer sur la communication en langage des signes, sur les difficultés de la vie courante et sur les différents outils permettant une meilleure inclusion sociale des sourds et des malentendants. Elle a été conseillée à ce sujet par des éducatrices spécialisées et par l'Institut Paul Cézanne de Fougères.

Myriam Chenard a connu un certain succès populaire avec son premier roman, « Le disparu de la plage », lauréat de plusieurs prix. Dans la même ligne, Les Ombres du silence est un roman bienveillant, positif, accessible à un large public.



Films en Version Française Sous-Titrée au cinéma (VFST)

Nous vous rappelons que l'offre de films accessibles s'améliore en permanence sur le département, la mise à jour est faite chaque mercredi sur notre site :

- Lorient : 1 films VFST par semaine, plusieurs films accessibles avec collier BIM/casque
- Vannes : 3 à 4 films VFST par semaine au global pour les 2 cinémas
- Ploërmel : 2 à 3 films VFST par semaine

Voir information sur : <https://www.oreilleetvie.org/> (page d'accueil, rubrique « Films accessibles dans le Morbihan »).

Les films sont proposés dès leur sortie en salle, la qualité des sous-titres est excellente, ceci nous permet de sortir de la routine quotidienne. **Profitez-en !**

DU COTE DES ADHÉRENTS

En vue de l'élaboration du prochain Projet Régional de Santé (PRS), la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et l'ARS Bretagne ont procédé à l'évaluation du PRS actuel 2018-2022. Pour cela, un questionnaire a été établi, les questions portant sur la santé au sens large : prévention et promotion de la santé, offre de soins, santé mentale, santé environnementale, handicap ou encore accompagnement de la perte d'autonomie et du vieillissement. Le lien vers ce questionnaire d'évaluation vous a été transmis en juillet.

A la suite de cet envoi, nous avons reçu ce témoignage que nous souhaitons vous faire partager.

Témoignage d'Yvon Ezanno sur les soignants

Comme j'ai fréquenté les milieux hospitaliers durant les 12 derniers mois j'ai pu mesurer la qualité de l'accueil pour les malentendants.

Dans l'ensemble, c'est plutôt bon à condition bien sûr d'annoncer la couleur avant toute intervention.

La palme revient à l'IRM du Golfe à Vannes où les soignants et le personnel administratif ont été vraiment très bien.

La pandémie du Covid avait généré des problèmes supplémentaires à cause des masques. Maintenant le personnel accepte plus facilement de les baisser, quant à mon généraliste, il avait acheté un masque transparent.

En fait, on progresse dans l'ensemble.

Yvon

CARNET

Le 2 juin, Jeanne Guigo a perdu son frère Henri, qui était Frère dans la Congrégation Religieuse des frères de Ploërmel. Nous l'avons rencontré à plusieurs occasions, lors de rencontres organisées par l'association auxquelles il a participé, ou lors de nos réunions du Conseil d'Administration à la maison Saint Hervé d'Hennebont où il a résidé quelques années.

Plusieurs membres de l'association ont pu participer aux obsèques pour soutenir Jeanne et sa famille. Une messe et un don à la Communauté ont été offerts par l'association.

Sommaire

LES SOUS-TITRES A LA TÉLÉVISION	2
ACTUALITÉS DE L'AUDITION	6
100 % Santé Audition.....	6
L'ÉQUIPE ACCESSIBILITÉ DU FIL.....	7
ACTIONS POUR L'ACCESSIBILITÉ	9
Musée de la Résistance de Saint Marcel :.....	9
Le musée de la compagnie des Indes à Port-Louis	10
MUSIQUE POUR TOUS.....	11
ACTUALITÉS de L'ASSOCIATION	12
Randonnée contée le 18 septembre	12
A LIRE OU A VOIR.....	14
Livre sur le thème de la surdité :.....	14
Films en Version Française Sous-Titrée au cinéma (VFST).....	14
DU COTE DES ADHÉRENTS.....	15
CARNET	15

Calendrier

Date	Objet	Lieu
19 novembre	Réunion du Conseil d'Administration	Lorient
22 janvier 2023	AG Oreille-et-Vie	Auray

Pensez à consulter, le site Internet de l'association,
<http://www.oreilleetvie.org>

Oreille et Vie, Association des Malentendants et Devenus Sourds du Morbihan

Membre du Bucodes SurdiFrance

11P Maison des associations 12 rue Colbert 56100 LORIENT

Tél : 02 97 64 30 11 ; oreille-et-vie@wanadoo.fr; Site Internet : <http://www.oreilleetvie.org>

Permanences

A Lorient le mardi de 16 h à 18 h et le jeudi de 10 h à 12 h

Maison des Associations porte C 2^{ème} étage gauche sur rendez-vous actuellement

A Vannes, le 1^{er} jeudi du mois à la Maison des Associations de 17 à 18h, le 2^{ème} jeudi du mois à l'hôpital de 17 à 18h (hors vacances scolaires)